

# Commerce Contre le recours "au noir" dans les mariages

## RAPPEL

→ Animations et photos font l'objet d'une offre de prestations déloyale venant de sociétés ou individus non déclarés

**350 € le reportage** photographique au "black" contre 1 000 € la même prestation, charges comprises. Pour un certain nombre de couples en instance de mariage, le calcul est parfois vite fait au moment de trancher entre les devis des artisans spécialisés dans la prise de vue ou l'animation et les offres qui pullulent sur internet.

Bilan observé depuis une dizaine d'années chez les "déclarés" : des chiffres d'affaires qui dégringolent et un nombre de professionnels qui se réduit d'année en année. « On doit faire face à un double phénomène, explique Didier Barthélémy, photographe bien connu à Montpellier et président régional du groupement de la photographie professionnelle de l'Hérault. D'un côté, il y a l'amateur qui achète un bon appareil et se croit bon photographe. De l'autre, des photographes "auteurs" qui se mettent à faire du mariage alors que c'est réservé aux artisans. »

La profession, longtemps indifférente à cette concurrence clandestine, commence à « se bouger ». « Une fois que le mariage est fait et que les gens se retrouvent avec de la merde, c'est trop tard. » Dans ce combat contre le travail au noir, les photographes de mariage ont retrouvé le syndicat de Pascal Roche-Regner, qui re-



Les responsables syndicaux Roche-Regner, Bernétel et Barthélémy réunis contre les offres clandestines. D. C.

présente, depuis avril 2006, les intérêts des animateurs (1). « Nos deux activités sont complémentaires, on se croise. C'est très simple : dans l'Hérault, il y a quarante entreprises inscrites dans mon secteur d'activité pour 4 000 mariages, il y a donc une dérive. Et la barrière vers la clandestinité est facile à franchir », explique le responsable syndical.

Selon des statistiques nationales, le milieu du spectacle au sens large est le troisième secteur le plus concerné par le travail au noir après le BTP et l'industrie hôtelière. Le "black" représenterait « 50 % de l'activité » pour l'animation, « entre 30 et 40 % » pour les photographes.

par mois avec son activité associative. » Pascal Roche-Regner est aussi formel qu'énervé : sous couvert d'animations culturelles, de plus en plus d'associations à but non lucratif couvrent en réalité des activités à caractère purement commercial. Et entrent en concurrence avec des sociétés ou des artisans travaillant dans les mêmes secteurs. « C'est une véritable plaie. Et cela a été démontré dans tout le bassin médi-

Les deux professions « fragilisées » estiment que les services de l'État ont désormais « pris conscience » de la situation. « La direction du travail

**« Le cocontractant est responsable en tant que donneur d'ordres »**

mène une lutte de qualité et nous allons signer, en février, une convention pour la prévention du travail illégal », précise Pascal Roche-Regner. « L'Hérault doit servir de département pilote sur ce su-

jet », ajoute Didier Barthélémy. Les deux professionnels insistent sur le caractère illégal du recours à des personnes non déclarées : « Le cocontractant est responsable en tant que donneur d'ordres, il devient employeur occasionnel. » Le message s'adresse bien évidemment à tous les futurs mariés de 2008. « C'est maintenant que les réservations se font pour les fêtes de mai à septembre. » ●

G. T.

► (1) Fépases : pour Fédération des entreprises de production, d'animation, de sonorisation, d'éclairage et de spectacle, qui revendique 160 membres en France.

## La chasse aux vraies fausses associations

« A Montpellier, je connais une association présidée par une personne Rmiste mais qui gagne 10 000 €

terranéen », poursuit le responsable syndical.

Le statut d'association selon la loi de 1901 permet d'échapper à certains dispositifs de cotisations imposés aux sociétés commerciales classiques. « Le statut associatif mentionne que la gestion doit être désintéressée, ne doit pas concurrencer une entreprise sur un même secteur mais on sait très bien le décalage qu'il y a entre les textes et la réalité »,

explique le photographe Didier Barthélémy, dont le secteur n'est pas épargné par ce type de dérives.

Actuellement, Pascal Roche-Regner assure observer une multiplication des structures associatives spécialisées dans les cours de danse de type salsa. Dont certaines « associations écrans de fumée » qui rapportent à leurs promoteurs d'importants revenus. ●

G. T.